

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Secrétariat Général du Gouvernement

22 JAN 2003

SFO 24/03
07
BB

DECRET

D/2002/ 118 PRG/SGG
portant dissolution la Société UNICO

le Président de la République

- Vu la Loi Fondamentale ;
 - Vu l'Ordonnance N° 91/025/PRG/SGG du 11 Mars 1991 portant cadre institutionnel des entreprises publiques et son Décret d'application n° D 92 /133/PRG/SGG du 26 Mai 1992 ;
 - Vu la Loi L/92/043/CTRN du 8 Décembre portant code des activités économiques ;
- la Loi L/2001/ 018/AN du 28 Octobre 2001, portant adoption et promulgation de la Loi sur la Réforme des Entreprises Publiques et le Désengagement de l'Etat ;

DECRETE :

Article 1er : La Société Anonyme « Usines Nouvelles pour l'Industrie et le Commerce » dénommée (UNICO) est dissoute.

Article 2 : Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre de la Défense Nationale sont chargés , chacun en ce qui le concerne , de l'application du présent Décret.

Article 3 : Le présent Décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 20

DÉCEMBRE 2002

GENERAL LANSANA CONTE